

REPRISE DES ECOLES LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

dans le contexte du reconfinement national et de l'hommage à Samuel Paty

Information aux parents

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Le 28 novembre 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à une nouvelle phase de confinement, dès vendredi 30 octobre 2020 et jusqu'au 1^{er} décembre 2020. Les écoles resteront ouvertes et fonctionneront avec un accueil de tous les élèves, dans le strict respect d'un nouveau [protocole sanitaire](#) mis en œuvre dès la reprise.

L'évolution du protocole sanitaire répond aux grands principes suivants :

- Respect des gestes barrière
- Port du masque pour les adultes et les élèves dès le CP
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux
- Limitation du brassage



Concrètement, et concernant l'hygiène des mains, le lavage des mains sera réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Pour celle nouvelle phase, votre rôle, en tant que parents d'élèves, reste essentiel pour permettre le bon fonctionnement des écoles.

L'objectif que nous partageons avec vous est clair : *protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous.*

Vous devez vous engager à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez eux ou dans votre famille. Je vous remercie de penser à fournir à votre enfant des mouchoirs en papier et le nombre de masques pour la journée (1 toutes les 4h). Les directeurs et directrices disposent de quelques masques pédiatriques en dépannage, mais ils ne doivent pas en fournir systématiquement : cela relève de votre responsabilité.

Les enseignants s'appliquent les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque.

Si des symptômes de la COVID-19 ou de la fièvre surviennent en cours de journée chez un élève, il sera isolé, vous serez prévenus et vous devrez venir le chercher au plus vite. Un personnel concerné par l'apparition de symptômes sera soumis aux mêmes obligations et rentrera chez lui. Dans ce cas, et afin de limiter les brassages d'élèves, il pourra vous être demandé de venir alors chercher votre enfant à l'école.

Certaines écoles sont susceptibles d'aménager les horaires d'entrée et de sortie pour faciliter la mise en œuvre du protocole sanitaire. Si l'école de votre enfant est concernée, vous serez bien évidemment informés.

Par ailleurs, vous avez vraisemblablement appris que la matinée du lundi 2 novembre 2020 sera banalisée dans tous les établissements scolaires pour qu'un hommage puisse être rendu à Monsieur Samuel Paty, professeur victime d'un attentat à proximité du collège dans lequel il enseignait, vendredi 16 octobre 2020.

Les enseignants vont disposer d'un temps de réunion entre collègues jusqu'à 10h pour se retrouver après cet événement qui a affecté toute une profession, et je le sais, au-delà, toute la communauté éducative dont vous faites partie. En outre, ils prépareront en équipe le déroulement des deux temps qui suivront : un temps de travail en classe sur les valeurs de la République et une minute de recueillement à 11h15.

C'est pourquoi, je vous saurais gré, dans la mesure de vos possibilités, de n'accompagner votre enfant à l'école que pour 10h lundi 2 novembre, le Ministre de l'Education Nationale ayant décidé que les écoles accueilleraient leurs élèves à cet horaire ce lundi.

Néanmoins, la Mairie avec l'appui de l'A3V a décidé de mettre en œuvre un service minimum pour accueillir vos enfants de 8H20 à 8H45 (hormis ceux inscrits au périscolaire dont l'accueil est maintenu dès 7H00).

Si vous avez la possibilité d'accompagner directement votre enfant à 10H00 merci de privilégier cette option.

Après 8H45 l'accueil ne sera plus possible nous avons l'obligation de fermer nos portes pour respecter les consignes du plan Vigipirate alerte attentats.

Vous devrez impérativement accompagner vos enfants pour les enregistrer auprès des animateurs de l'A3V.

Nous vous précisons que si vous demandez à votre enfant de venir seul, la Mairie et l'A3V, ne pourront être tenue pour responsable dans le cas où il ne se présenterait pas à cet accueil.

Merci de vous présenter directement au Centre INNOVANCE.

Nous attirons votre attention que compte tenu de ces changements d'horaires imposé par le ministère de l'Education Nationale le service de bus du matin ne sera pas assuré.

Par ailleurs, nous vous informons que désormais plus aucun parent ne sera accepté dans l'enceinte du groupe scolaire, du fait du passage du plan VIGIPIRATE au niveau « Urgence attentat » posture « Attentat de Nice »

Enfin, il convient que vous disposiez d'une attestation dérogatoire de déplacement spécifique pour accompagner votre enfant à l'école. Chaque directeur ou directrice vous précisera les modalités pratiques pour apposer le cachet de l'école sur ce justificatif de déplacement scolaire, lequel relève de votre responsabilité et qui est [téléchargeable ici](#).

Une tolérance pour les déplacements scolaires vers les écoles primaires jusqu'au mardi 3 novembre au soir est accordée par la préfecture pour permettre aux directeurs et directrices d'apposer le cachet de l'école sur votre attestation. Dans cette attente, vous pouvez remplir l'attestation de déplacement dérogatoire à chaque trajet vers l'école.

Notre collaboration est essentielle, nos préoccupations et notre intérêt communs autour des enfants, et je sais pouvoir compter sur votre collaboration.

Avec toute ma considération,

Madame l'IEN en charge de la circonscription d'Ambérieu-en-Bugey